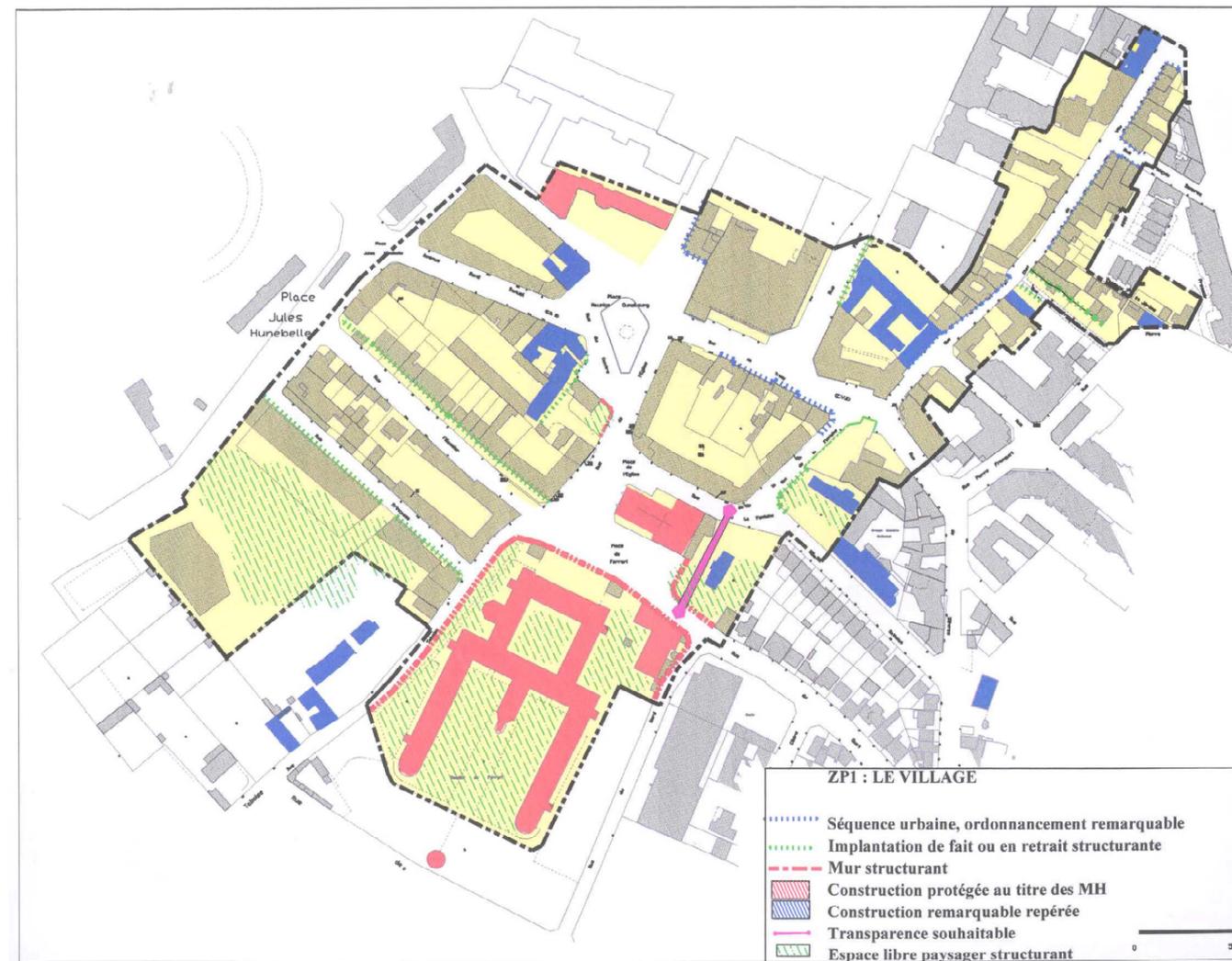


PLANCHES RECAPITULATIVES PAR SECTEUR D'ETUDE

ZP1 : LE VILLAGE



DIAGNOSTIC

- un tissu urbain ancien très reconnaissable, structuré par la présence d'éléments bâtis très prégnants dans le paysage : l'église, l'hôtel de ville, l'Hospice Ferrari
- un espace public central, lieu de convivialité, à redéfinir
- un espace qui a considérablement évolué depuis plus de 15 ans : le tissu urbain a été renouvelé presque entièrement : seule la rue Chef de Ville et quelques alignements urbains ici et là témoignent encore du « Clamart villageois » originel. Aussi apparaît-il important de conserver, restaurer, mettre en valeur, les éléments témoins subsistants.

Toutefois, le village traditionnel demeure, dans son ambiance, ses alignements, ses volumes bâtis mais surtout aujourd'hui par ses « vides », son espace public.

ACTION PATRIMONIALE

- **Réorganisation/Réaménagement de l'espace public**
- **Conservation/restauration des alignements de qualité et des ensembles bâtis homogènes**
- **Repérage des constructions existantes à conserver et encadrement de leur évolution**
- **Aménagement/Comblement des vides destructurants**
- **Encadrement des extensions et des constructions à venir ;**
- **Repérage/Conservation des espaces non bâtis structurants**

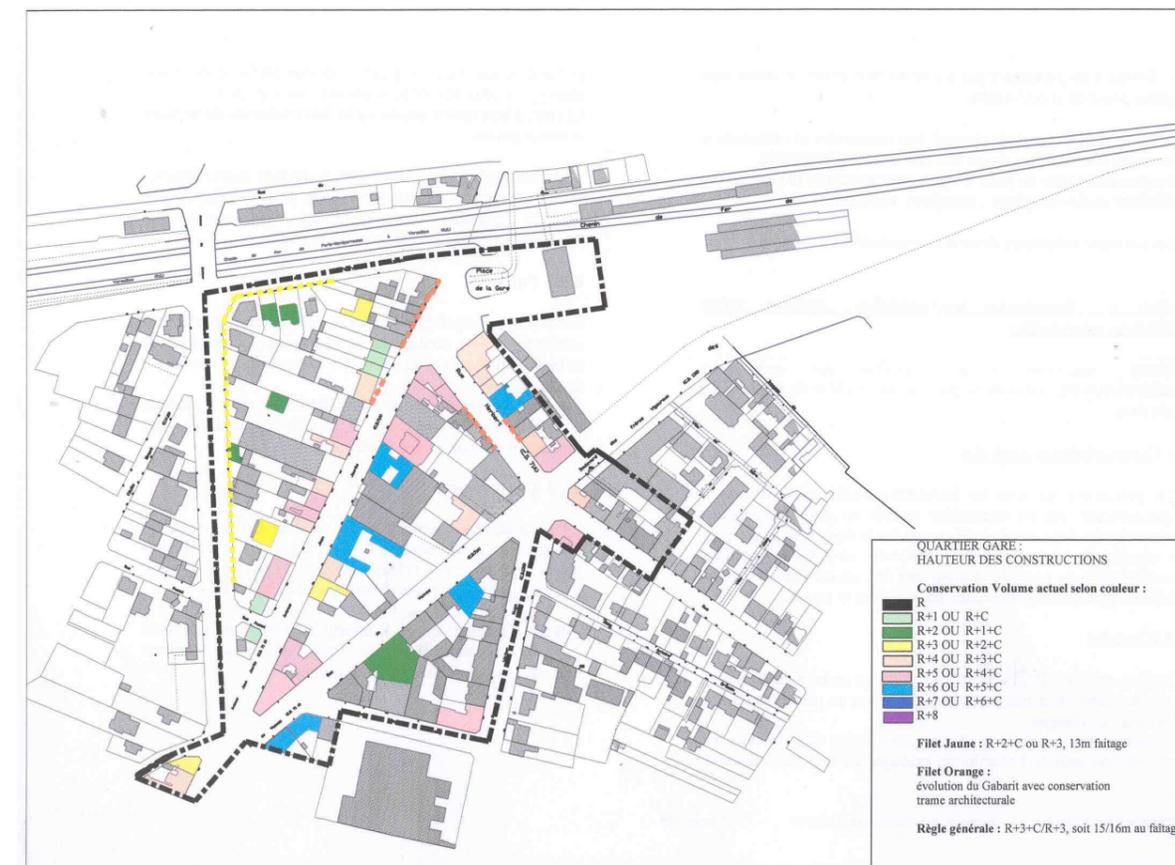
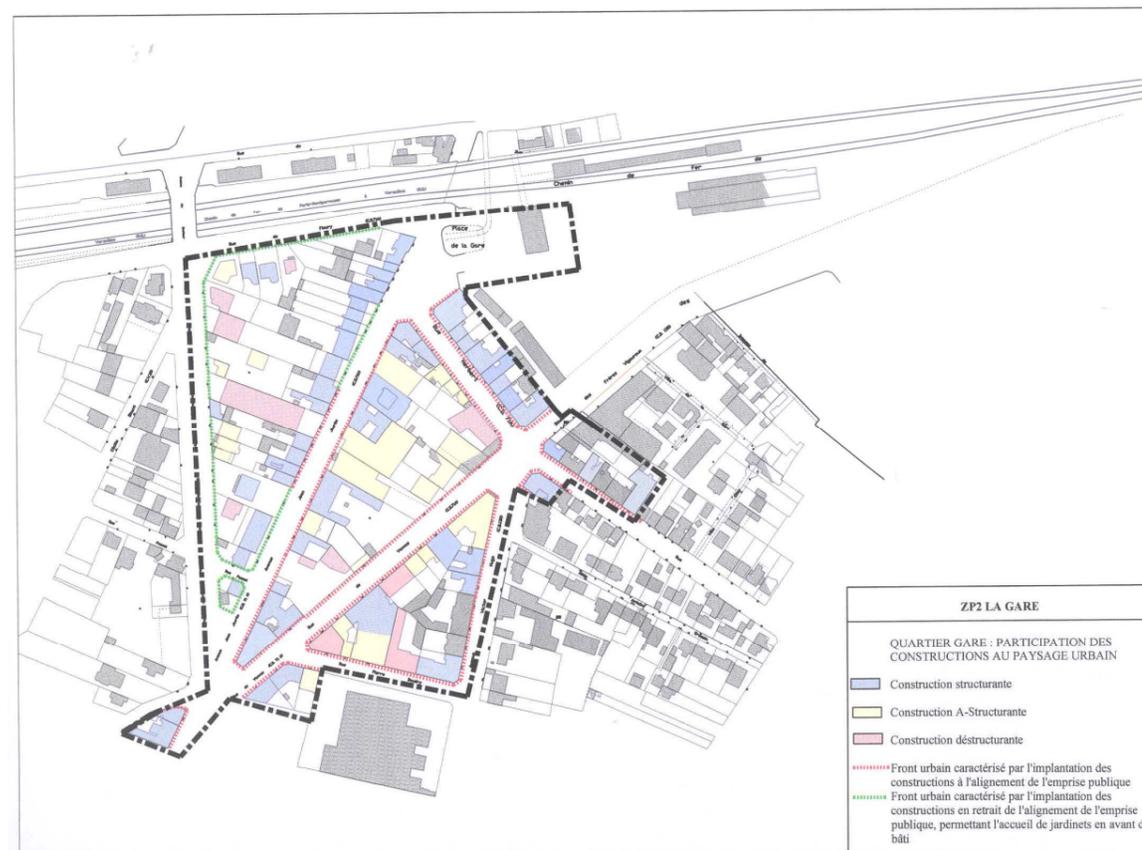
ZP2 : LA GARE

DIAGNOSTIC

- > quartier développé au 19^{ème} siècle grâce à la desserte ferroviaire
- > tissu urbain dense, de qualité, immeubles né-haussmanniens
- > un espace public central peu traité, «bout du monde»

ACTION PATRIMONIALE

- Repérage des éléments bâtis et des alignements de qualité
- Réglementation de la hauteur en bordure des zones pavillonnaires
- Ajustage des hauteurs à la parcelle



ZP3 : LES VILLAS

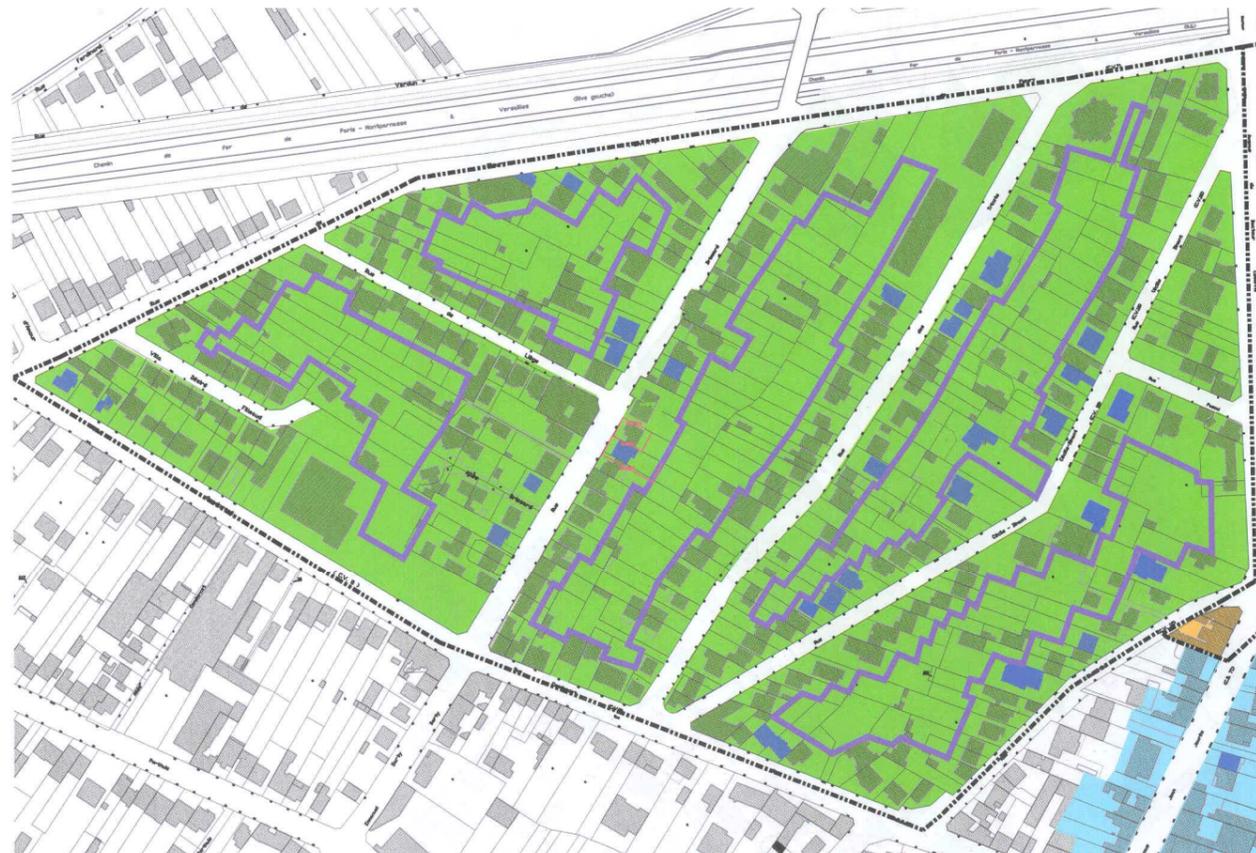
DIAGNOSTIC

-> Ensembles de constructions, rues, îlots urbains ou quartiers, espaces très homogènes aux ambiances fin 19ème début 20ème siècle très marquées :

- Présence de jardins et espaces libres en cœur d'îlot contribuant à la qualité paysagère du secteur
- Homogénéité des implantations, des matériaux, des coloris, des architectures, des clôtures

ACTION PATRIMONIALE

➤ Protection des cœurs d'îlot ;



- Repérage des constructions « modèle »
- Encadrement réglementaire de la composition architecturale
- Réglementation des clôtures
- Encadrement de l'adaptation de ces ensembles au mode de vie contemporain
- Insertion de l'automobile dans la parcelle



ZP4 CITE BOIGUES

DIAGNOSTIC

-> Parc de Boigues vendu en 1849 à cinq propriétaires, regroupés en Association depuis 1858.

-> Réglementation du fonctionnement de la Cité et mise en place d'une commission visant tous les projets de construction nouvelle

-> Paysage structuré par une trame viaire orthogonale bordée de hauts murs opaques.

-> Très forte présence de la végétation

ACTION PATRIMONIALE

- Mise en place d'une limite graphique délimitant un espace paysager végétal inconstructible
- Repérage graphique des murs et alignements à préserver ou à reconstituer
- Repérage des différentes typologies architecturales
- Protection, suivi des constructions de qualité



	Construction « classique », antérieure au 20 ^{ème} s.
	Construction industrielle contemporaine
	Immeuble collectif ou équipement contemporain
	Résidence du Haut Taboise
	Espace paysager végétal à préserver
	Mur à préserver



ZP5 LES AVENUES

DIAGNOSTIC

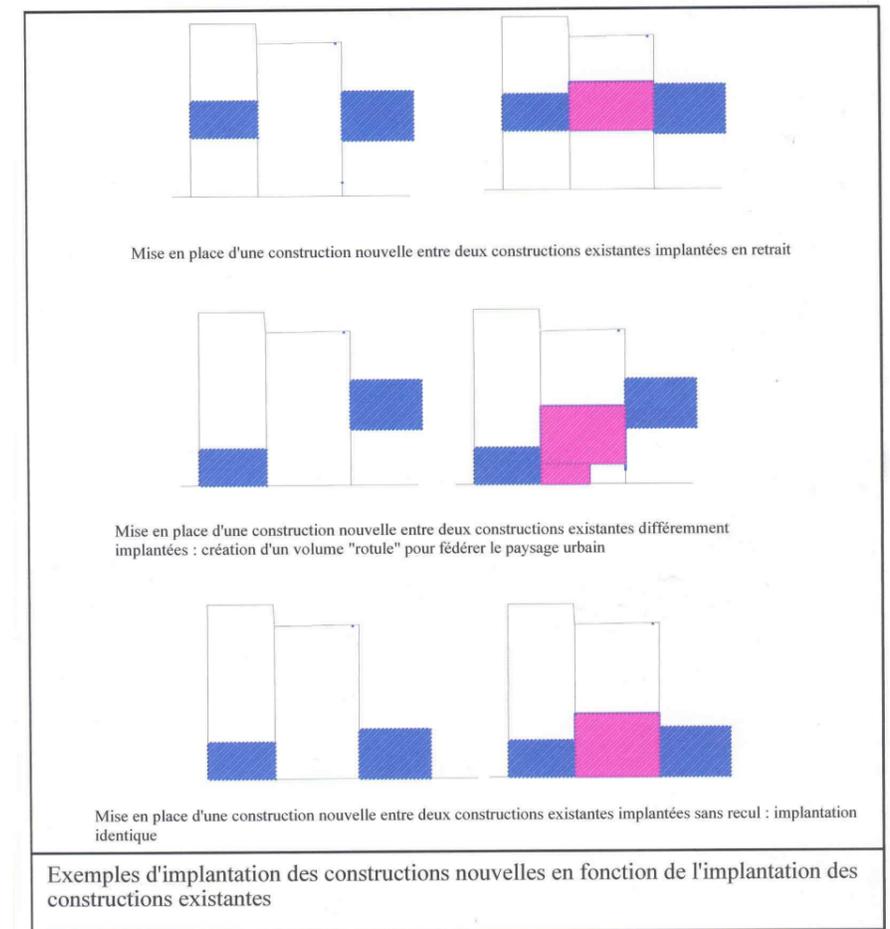
- > Axes historiques structurants du territoire communal
- > Alignements bâtis de qualité, mêlant villas, maisons de ville et immeubles collectifs
- > Espace déstructuré par les retraits entaillant les alignements, créant des béances

ACTION PATRIMONIALE

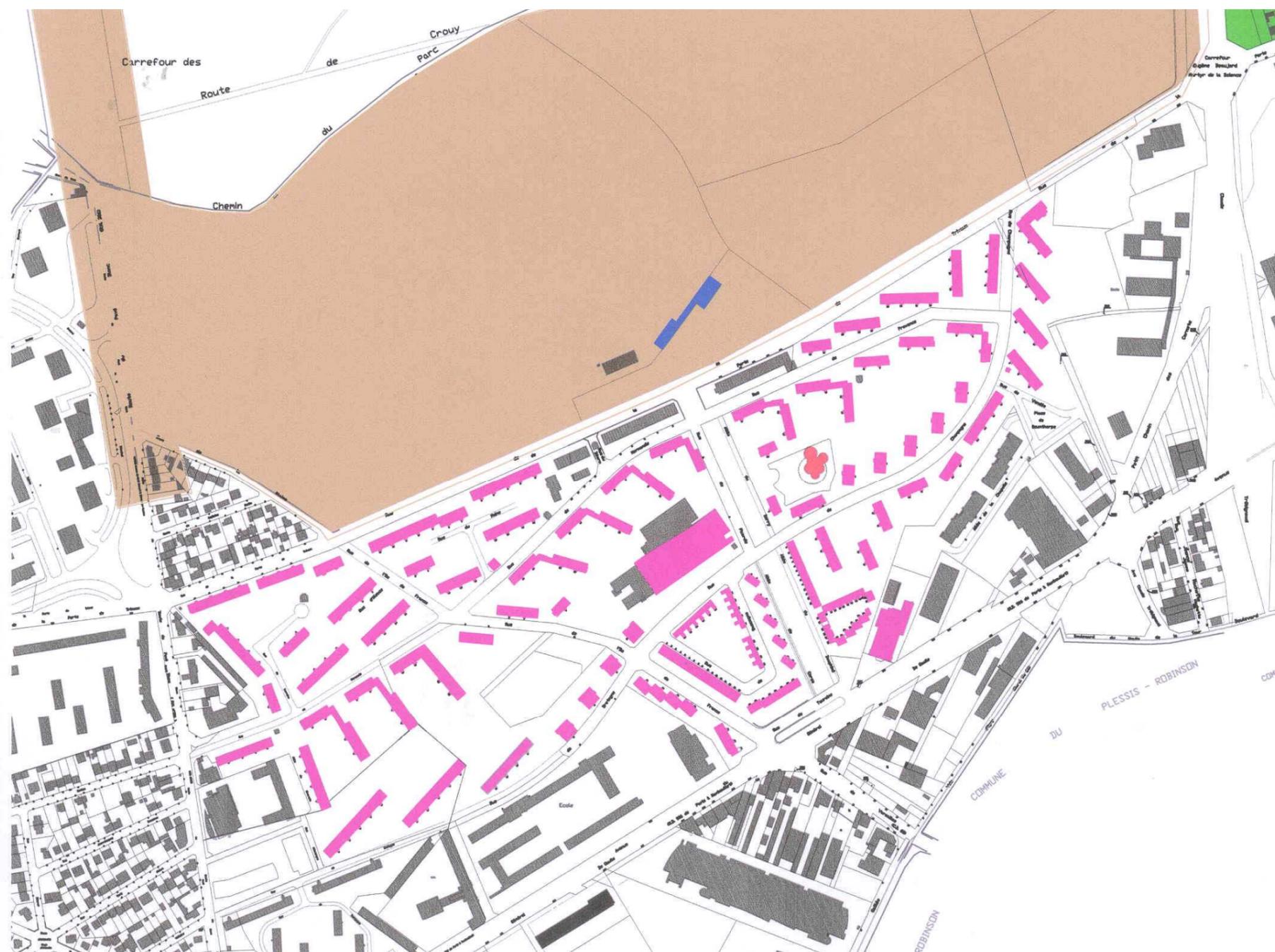
- Réaménagement de l'espace public, notamment des retraits (traitement du sol, maintien et/ou reconstitution des alignements plantés)
- Repérage des alignements urbains de qualité

➤ Préservation du rythme urbain :

- implantations futures,
- matérialisation de la séparation de l'espace public et de l'espace privé (traitement des clôtures),
- traitement des rez de chaussée des immeubles collectifs,
- mise en place de volumes « rotule » permettant le traitement des retraits.



ZP6 CITE DE LA PLAINE



DIAGNOSTIC

La composition d'ensemble de la Cité repose sur le principe d'une « cité-jardin » :

- **Dissociation** du bâti et de la trame, abandon de la logique d'implantation des bâtiments en fonction des alignements sur rue ;
- **Séparation** des circulations piétonnes et automobiles ;
- **Mise en place** d'une gamme complète d'habitation.

ACTION PATRIMONIALE

- **Organisation générale de la cité :** conservation de l'équilibre espaces libres collectifs/espaces bâtis liés à l'habitation, espaces bâtis d'équipements collectifs ;
- **Libération des espaces abusivement bâtis**
- **Conservation, entretien des espaces libres, renouvellement de la végétation, entretien, développement du confort d'utilisation piétonne (cheminement, éclairage...) :** analyse de la situation et de l'état phytosanitaire de la végétation, remplacement
- **Architecture :** entretien, restauration des constructions, en respect de l'architecture existante

ZP7 CIMETIERE PAYSAGER D'AUZELLE



DIAGNOSTIC

Cimetière paysager dessiné par Robert Auzelle dans les années 1950.

ACTION PATRIMONIALE

- **Entretien et conservation du cimetière paysager, des espaces verts et de la logique paysagère.**
- **Intégration des nouveaux bâtiments nécessaires à l'activité funéraire**
 - : Accompagnement des monuments funéraires.**
 - : Reprise des concepts formulés par Auzelle**

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

PRINCIPES COMMUNS A TOUTES LES ZONES

PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS PATRIMONIAUX REPERES AU TITRE DE LA ZPPAUP

Les constructions repérées devront être préservées.

Elles peuvent néanmoins évoluer, être restaurées ou modifiées dans leur état actuel (volumes, percements, matériaux) pour :

- + retrouver des dispositions d'origine
- + adopter des dispositions qui auraient pu être d'origine
- + s'adapter à des éléments de programme nouveaux nécessitant (ou non) une extension du volume actuel.

Deux possibilités de règles d'architecture s'offrent à ces constructions :

- soit dans le cadre des règles et du vocabulaire architectural qui ont géré la composition existante;
- soit dans le cadre d'une architecture contemporaine adaptée au contexte.



Paris : deux surélévations qui, tout en étant en rapport avec le bâtiment pré-existant, expriment un vocabulaire architectural contemporain



Clamart, rue Chef de Ville : extension et surélévation d'une maison 19^{ème} très respectueuses de la construction pré-existante



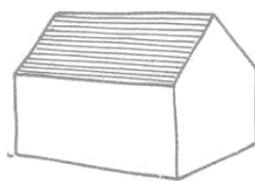
Clamart, ex de construction protégée pouvant donner lieu à une surélévation

A toutes les périodes de l'architecture l'évolution des programmes bâtis a conduit à des extensions, voire des modifications. Ces interventions ont souvent été des occasions de mise en valeur du bâtiment d'origine.

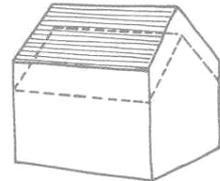
Ces ajouts pourront être lus soit comme «mimétiques», soit dans une expression clairement distincte du bâtiment originel.

La ZPPAUP invite à pratiquer cette politique d'évolution du bâti liée à sa mise en valeur.

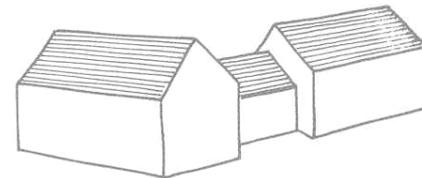
EXTENSION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE



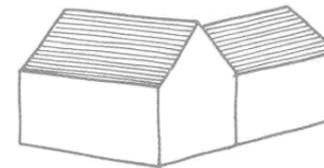
Modèle de base



Extension par surélévation



Corps de bâtiments en équerre

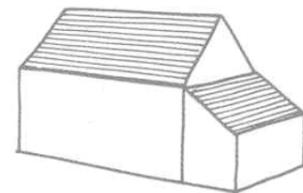


Bâtiment en équerre

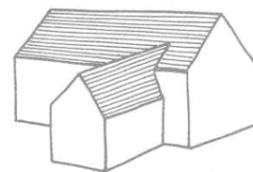
Les constructions existantes sont appelées à évoluer pour répondre aux transformations naturelles des familles, des modes de vie...

Si ces évolutions peuvent représenter un enrichissement architectural de la construction originelle, certaines lignes de conduite sont à respecter :

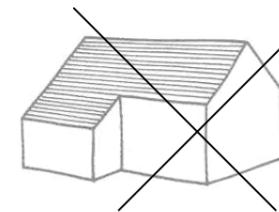
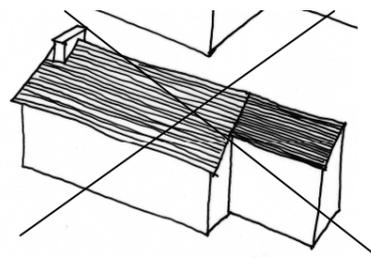
- concevoir toute modification de volume en tenant compte de l'architecture de l'immeuble initial tant en termes de volume, que de matériaux et de teinte ;
- réaliser les constructions annexes à partir de volumes géométriques simples, d'une épaisseur peu importante
- établir une hiérarchie entre les deux volumes en,
 - + évitant un traitement de toiture de l'extension en continuité de la toiture initiale
 - + favorisant des décrochements en façade et en toiture, tout en accrochant franchement l'extension au volume principal



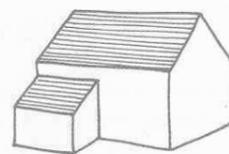
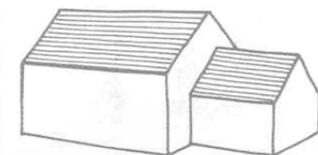
Annexe en appentis



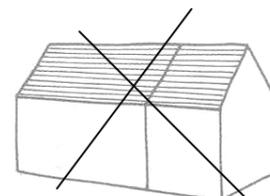
Annexe en retour d'équerre



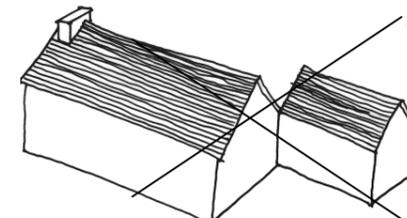
Extension avec prolongement toiture



Annexe en appentis



Extension en prolongement



Accrochage des volumes par les angles

LA FACADE : COMPOSITION ARCHITECTURALE ET TRAITEMENT

La façade est traditionnellement composée de trois parties distinctes :

- le soubassement
- le corps de façade
- le couronnement

Ces trois parties sont séparées par des éléments rythmant horizontalement et verticalement la construction.

L'horizontalité de la construction est marquée par :

- une corniche d'entablement ou d'égout
- un ou plusieurs bandeaux marquant les différents étages de la construction

La verticalité est assurée par le rythme des baies, toujours plus hautes que larges, mais aussi par des éléments tels que :

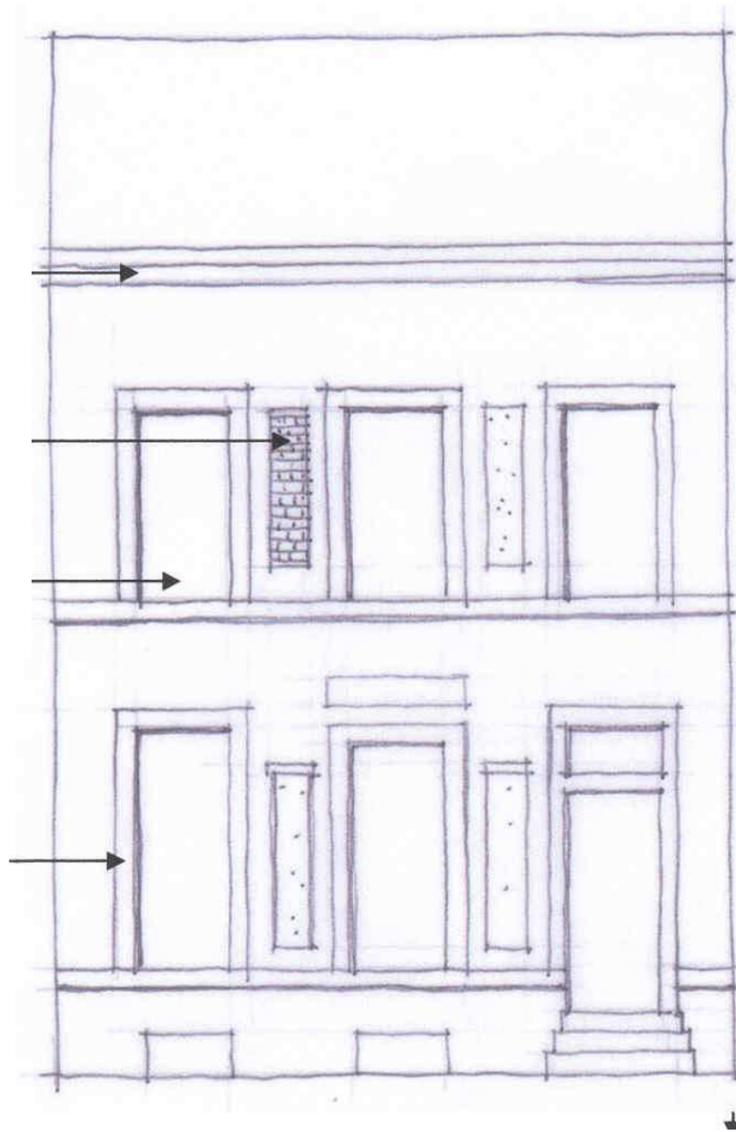
- les chaînes d'angle
- les trumeaux, pan de mur entre deux baies, notamment lorsqu'ils portent un décor.

Corniche d'entablement

Trumeau avec appareillage brique

Baie

Encadrement de baie



Couronnement : il achève le bâtiment et comprend la couverture.

Corps de façade : il comprend les étages.

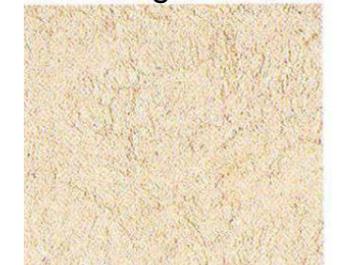
Soubassement : assise sur lequel se pose le bâtiment. Il est au plus compris dans la hauteur du rez de chaussée. Il est au moins la souche de quelques décimètres de haut sur laquelle s'appuient les fenêtres.



Enduit à pierre vue



Enduit gratté



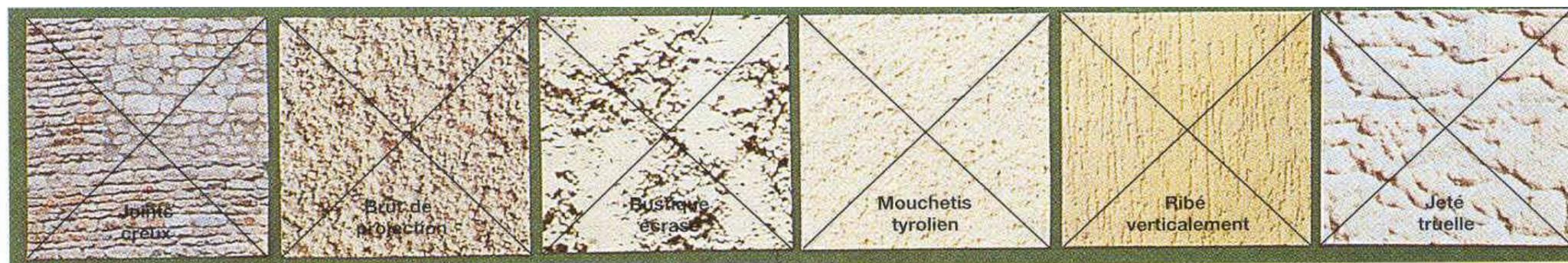
Enduit taloché



Enduit brossé



Enduit lissé



Les enduits seront posés soit de façon uniforme sur la façade, soit à pierre vue. Les joints seront alors à « fleur de pierre » et ne pourront être en creux ou saillants.

DECORS ET MATERIAUX DE FAÇADE

Qu'elles soient enduites, en pierre meulière ou en brique, les façades des constructions de Clamart sont animées par des éléments de décoration dans des matériaux aussi divers que la pierre calcaire, la meulière, la brique, la lave, la céramique... **Les matériaux des façades existantes, tels que la brique, la meulière devront être conservés et mis en valeur dans leur aspect initial et ne pourront être enduits** (constructions du 19^{ème} siècle ou du début du 20^{ème} siècle).



Baie avec entablement portant décor floral en céramique



Villas : Façade en pierre meulière avec décors brique et céramiques



Encadrement et bandeau brique



Encadrement et linteau peints



Encadrement de fenêtre et trumeau en brique avec médaillon en lave émaillée



Quartier Gare : Façade pierre



Chaîne d'angle



Village : Façade enduite, avec traces de badigeon



Façade brique



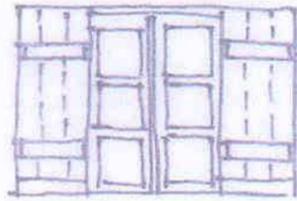
Linteau pierre

L'architecture des constructions nouvelles devra affirmer un rythme comparable à celui des constructions existantes. L'utilisation d'éléments en pierre, brique, ou enduit de couleur est recommandée pour donner du « relief » aux façades.

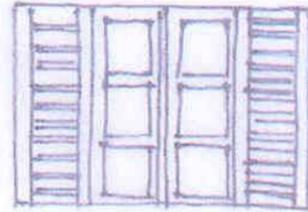
PERCEMENTS ET MENUISERIES

MENUISERIES

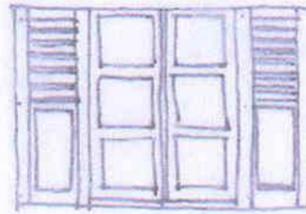
Volets dits « à la française »



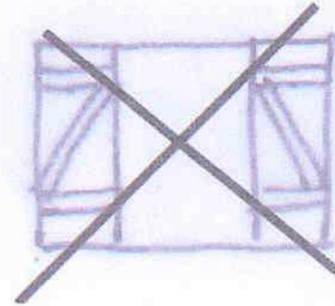
Volets pleins



Volets persiennés

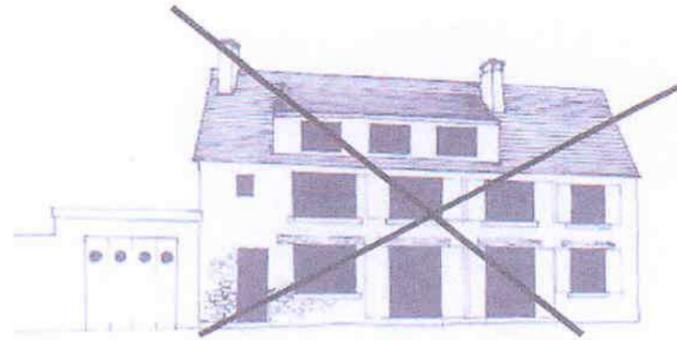
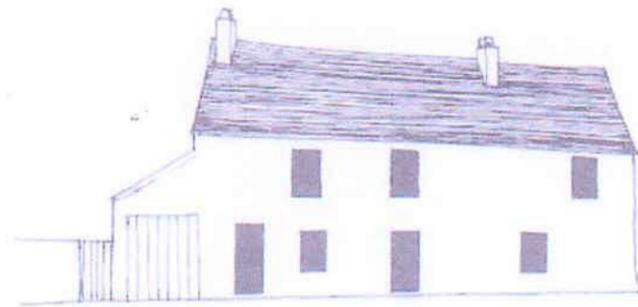


Volets semi-persiennés



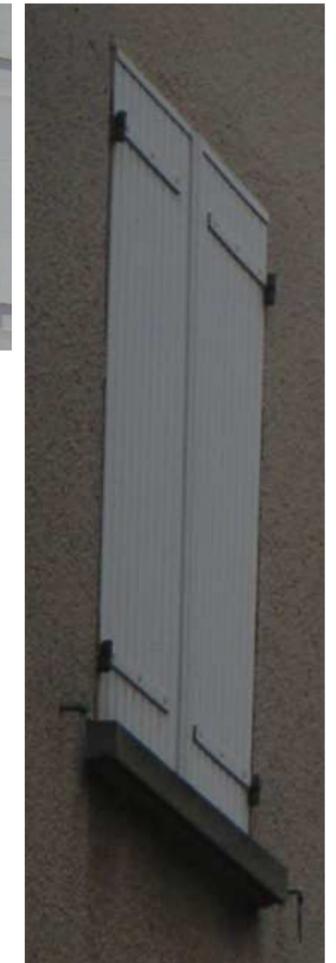
Volets pleins en écharpe : cette disposition est déconseillée

PERCEMENTS



Altération d'une construction traditionnelle par la transformation de l'équilibre originel des percements : lucarne rampante à ouverture multiple en couverture, multiplication et bouleversement du rapport hauteur/largeur en façade.

Les percements seront plus hauts que larges, pour préserver la lecture d'une verticalité dans la façade. Cette verticalité peut être mise en œuvre par la pose de menuiseries ou d'éléments donnant une lecture verticale du percement.



MENUISERIES DE FENETRES

Constructions existantes :

Si leur qualité architecturale le justifie, les menuiseries existantes seront restaurées. Sinon, elles pourront être remplacées par des menuiseries identiques. En tout état de cause, à l'occasion du remplacement des menuiseries, une étude d'ensemble, portant sur toute la façade concernée, devra être réalisée.

Traditionnellement, les fenêtres sont composées de deux ouvrants verticaux, comprenant trois vitrages maximum par ouvrant, le recouplement se faisant par des petits bois.

Un recouplement plus serré par des petits bois (disposition plus rustique) est déconseillé, sauf disposition particulière existante. Ainsi, dans le secteur de la Gare, un certain nombre d'immeubles datant de la première moitié du XXème siècle mettent en oeuvre un dispositif d'ouvrant à trois carreaux, un grand vitrage étant couronné par deux petits vitrages symétriques.

Dans le même esprit, beaucoup de constructions de la zone des villas ont des menuiseries comportant un système de petits carreaux, répondant aux exigences d'une architecture néo...

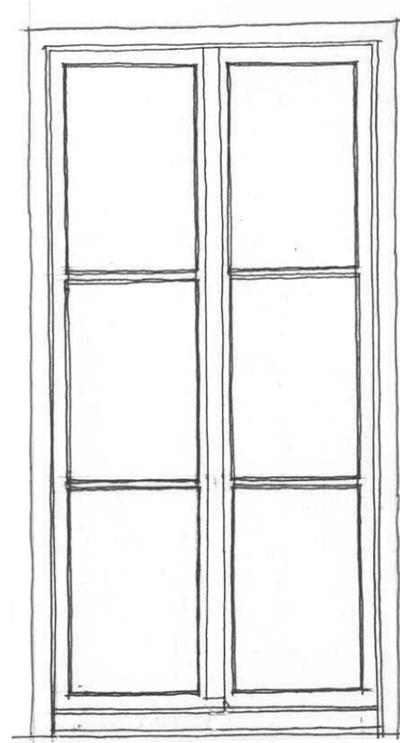
Construction neuve :

Les menuiseries des constructions neuves doivent avant tout être compatibles avec le style de la construction. Ces menuiseries seront de préférence en bois peint et auront des sections comparables aux sections des menuiseries traditionnelles.

Les percements seront plus hauts que larges, pour préserver la lecture d'une verticalité dans la façade. Cette verticalité peut être mise en oeuvre par la pose de menuiseries ou d'éléments donnant une lecture verticale du percement.

!!! Compte tenu des risques corporels connus maintenant engendrés par le PVC en cas d'incendie, ce matériau est fortement déconseillé sur le territoire de la commune.

Tout projet de remplacement des menuiseries existantes doit donner lieu à une étude globale à l'échelle de la construction ou de la façade concernée.

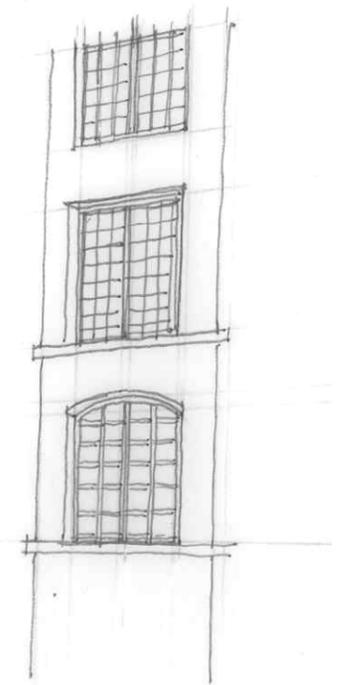


Les fenêtres traditionnelles sont composées de deux ouvrants comportant 2 ou 3 carreaux maxima, recoupsés par des petits bois.

Les constructions de la première moitié du 20ème siècle mettent souvent en oeuvre un dispositif comportant deux petits carreaux en partie haute et un carreau en partie basse. Ces menuiseries devront être restaurées, remplacées à l'identique si



Quelques constructions – immeubles néo-haussmanniens, maisons individuelles « néo... » datant de la fin du 19ème siècle à la première moitié du XXème siècle, utilisent des fenêtres à « petits carreaux » : dans ce cas exclusivement, les petits carreaux pourront être mis en oeuvre, soit en remplacement de fenêtres existantes utilisant ce type de dispositif, soit en remplacement de fenêtres dans des constructions utilisant déjà ce dispositif. En tout état de cause, ils ne pourront être mis en oeuvre sur des constructions neuves, ou en remplacement de fenêtres existantes sur des constructions n'affichant pas déjà ce type de dispositif ...



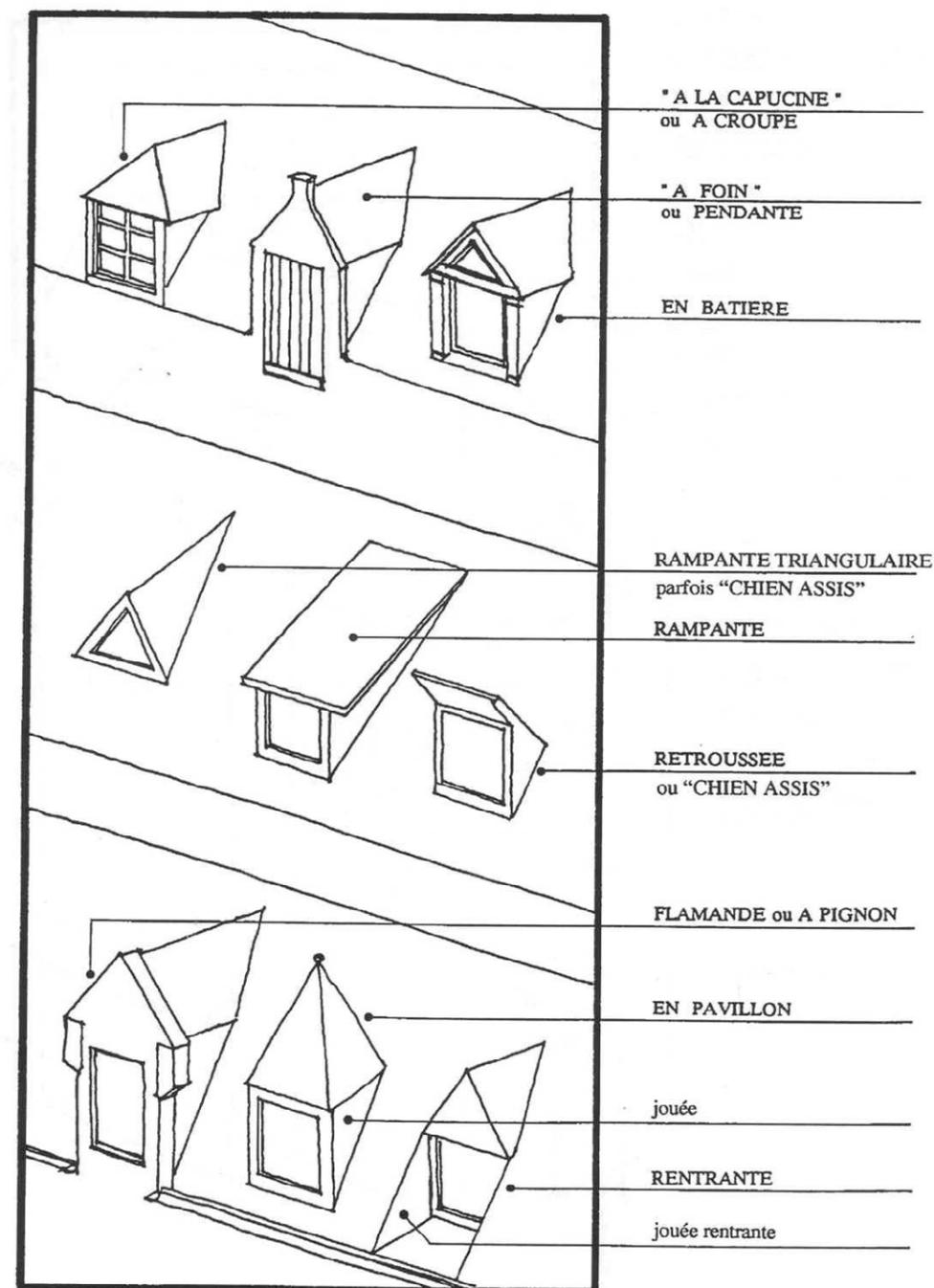
Les LUCARNES



Lucarne rampante à ouverture multiple : disposition interdite



Lucarnes à croupe ou à la capucine
Attention à la disproportion des lucarnes par rapport à la toiture !



Extrait : « vocabulaire de l'architecture », éditions Scripta

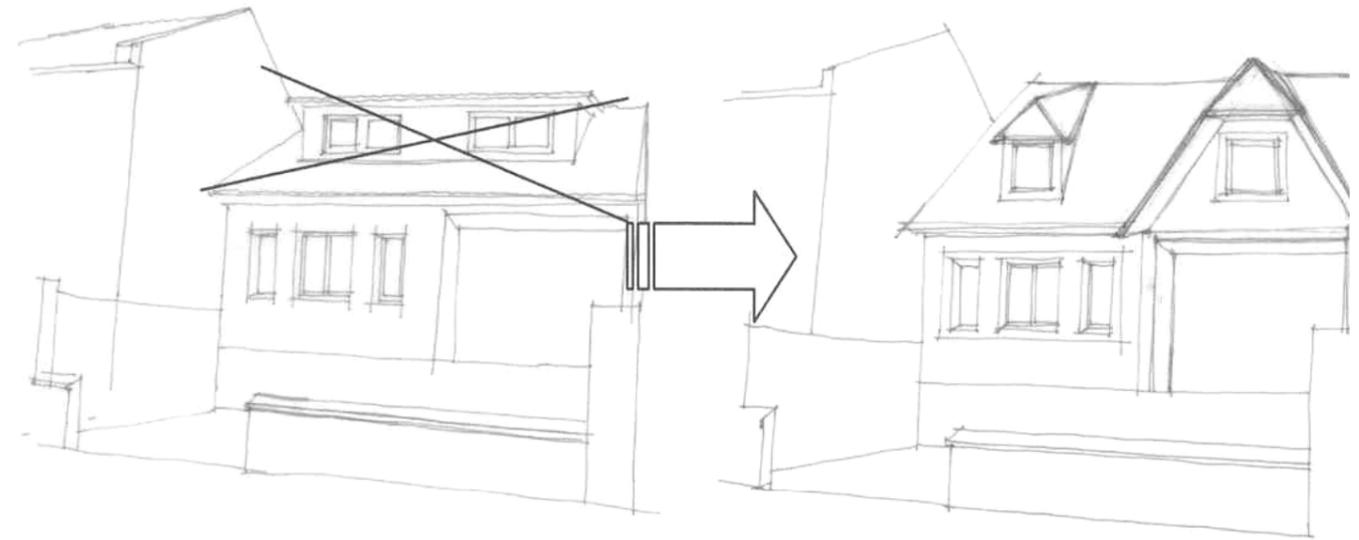
VILLAS ET JARDINS PARISIENS

VILLAS ET JARDIN PARISIEN

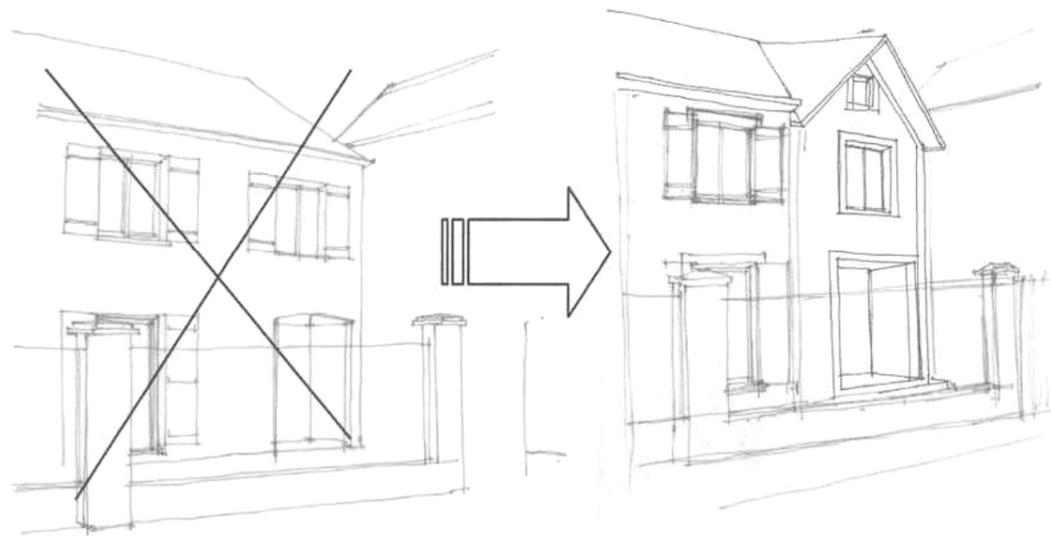
Les secteurs des Villas et du jardin parisien présentent un paysage urbain très caractéristique, notamment rythmé par les pignons et les croupes des constructions sur la rue.

Ces quartiers aux ambiances fin 19^{ème} –début 20^{ème}, très marquées « absorbent » difficilement des constructions utilisant un vocabulaire architectural de type « néo-rural », mettant en place des volumes parallélépipédiques simples, généralement couronnés d'une couverture à deux pentes, malheureusement appelées à recevoir des lucarnes en cas d'occupation des combles.

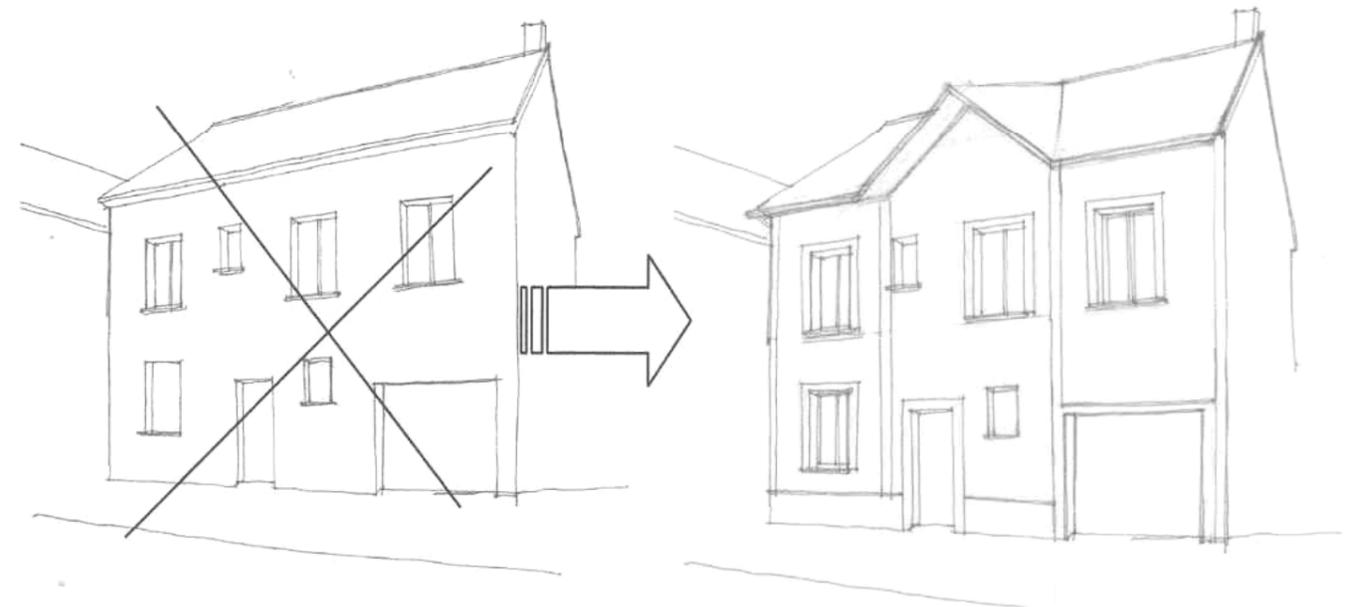
Il sera privilégié l'introduction de verticalités affirmées dans les façades nouvelles, notamment en créant des décrochements de façades, pouvant être couverts en croupe.



Evolution possible d'un comble éclairé par une lucarne rampante



Adaptation d'une construction « néo-rurale » au paysage résidentiel environnant



Evolution d'une construction de type néo-rural en réaffirmant des verticalités



Le paysage urbain hérité de la seconde partie du dix-neuvième et début du vingtième siècle est caractérisé par l'utilisation chaleureuse de la pierre meulière, dont la tonalité et la mise en œuvre varient selon les constructions.

En tout état de cause, le traitement des maçonneries et des murs extérieurs sera refait à l'identique : les différences de texture et de coloris seront conservés ou restaurés.

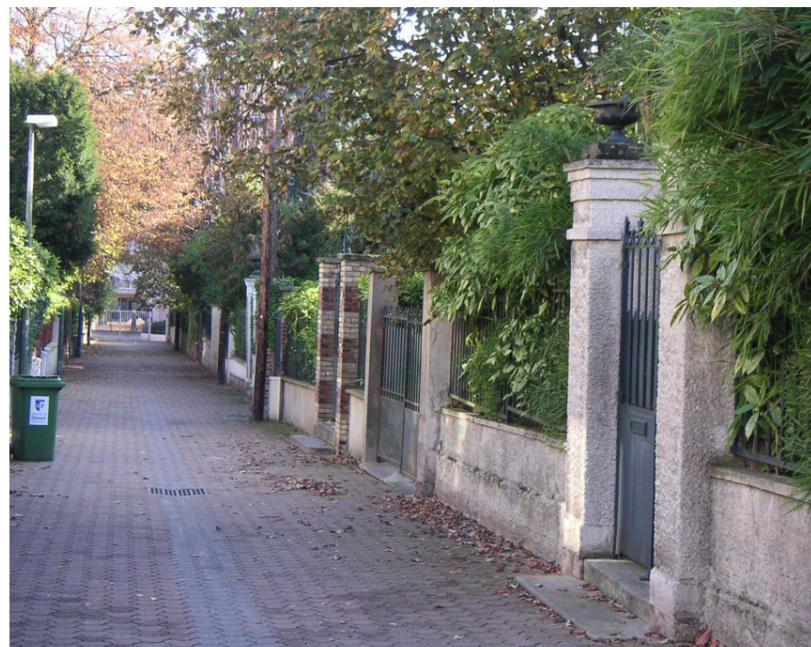
Les moellons appareillés ou meulières, destinés à l'origine à rester apparents, seront nettoyés, vérifiés et rejointoyés. Le rejointoiement sera effectué avec un mélange de plâtre et chaux, posé à pierre vue, les joints affleurant le nu de la façade, en suivant les irrégularités du parement. Ils ne sont jamais de teinte plus foncée que le matériau d'appareil.

LES CLOTURES : VILLAS

La qualité du paysage des quartiers résidentiels est fortement liée au caractère homogène des clôtures qui en bordent les propriétés (hauteurs des murets, hauteur totale, matériaux.) et qui assurent une continuité, une pérennité du paysage urbain.

Les clôtures racontent par ailleurs une histoire et un mode de vie propre à la ville. Il importe donc de préserver la qualité des clôtures traditionnelles.

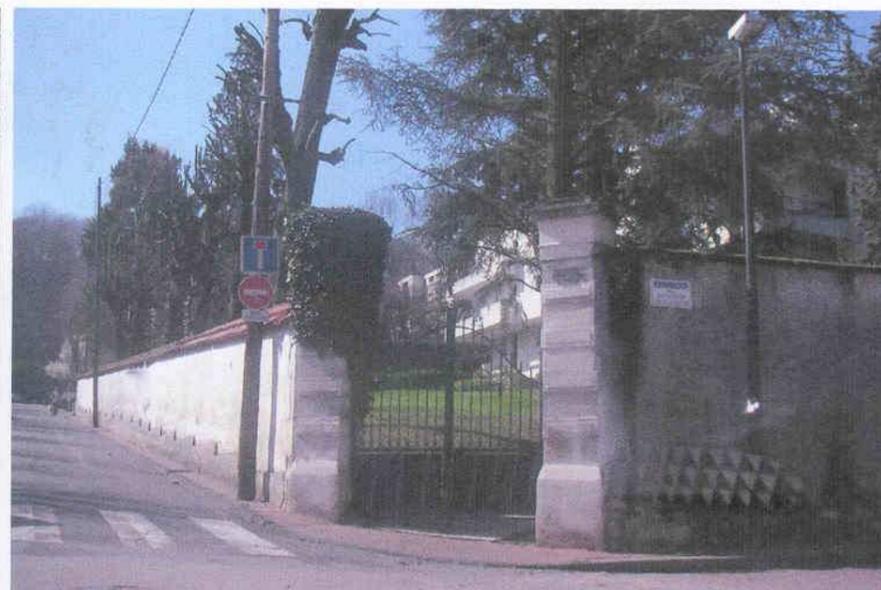
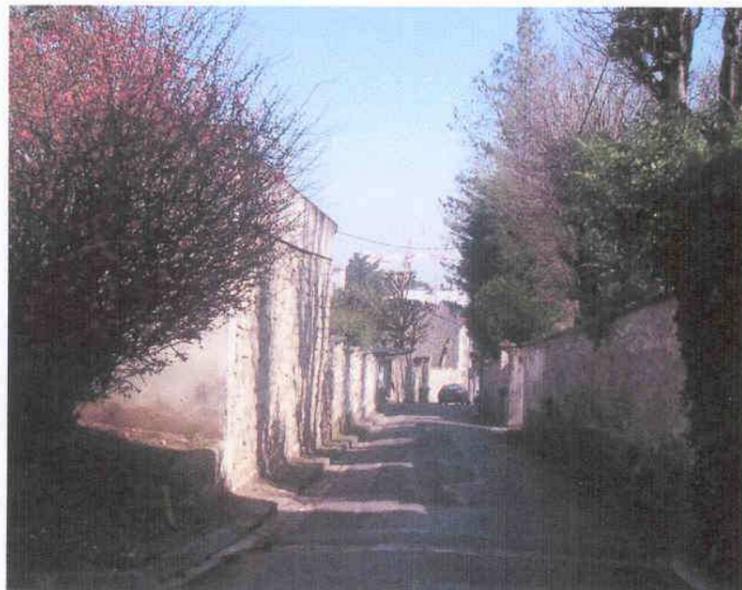
D'une manière générale, nul n'est besoin de construire des clôtures neuves. Les clôtures existantes devront être restaurées quand leur qualité l'exigent, ou remplacées par des clôtures répondant aux mêmes caractéristiques, afin de ne pas dénaturer le rapport existant entre l'espace public de la rue et l'espace privé des parcelles construites.



LES CLOTURES : CITE BOIGUES :

La cité est caractérisée par des hauts murs maçonnés qui bordent les parcelles et créent une atmosphère très intimiste.

La typologie de ces murs devra être conservée : en cas de percements, les ouvertures nouvelles créées devront être discrètes et pouvoir être lues dans le paysage comme des percements secondaires.



AVENUES

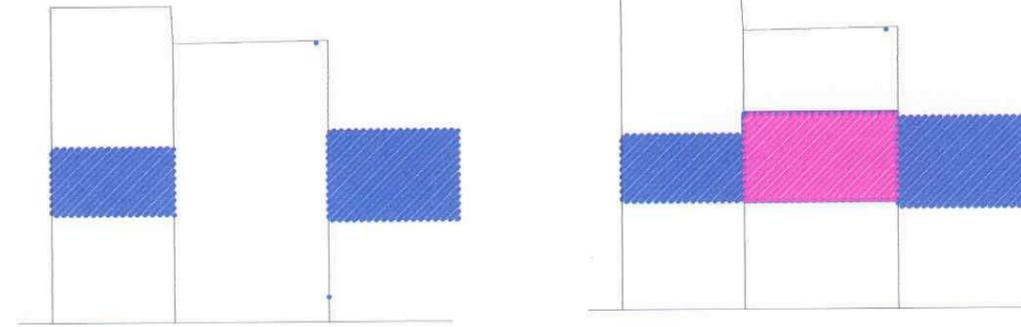
AVENUES : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

L'implantation des constructions nouvelles ne devra pas créer de nouvelle rupture dans le paysage urbain : les constructions devront être implantées de sorte à « recoudre » le tissu urbain.

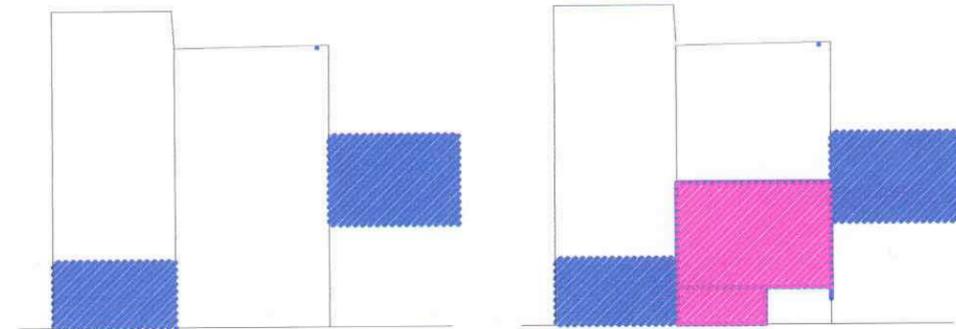
Des volumes rotules pourront ainsi être mis en place, créant une transition entre deux volumes différemment implantés.



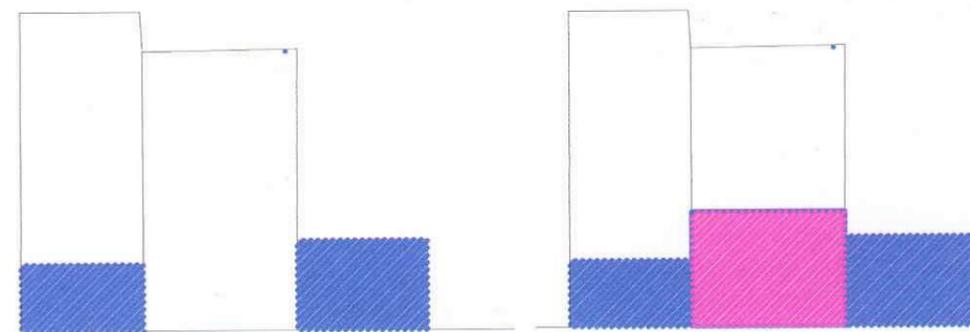
Ex : rue du Trosy
L'immeuble récent en enduit clair est implanté en retrait par rapport à la maison en meulière : un petit volume, de trois travées, a ainsi été placé en avant pour constituer une transition entre les deux constructions.



Mise en place d'une construction nouvelle entre deux constructions existantes implantées en retrait



Mise en place d'une construction nouvelle entre deux constructions existantes différemment implantées : création d'un volume « rotule » pour fédérer le paysage urbain



Mise en place d'une construction nouvelle entre deux constructions existantes implantées à l'alignement : implantation identique

Exemples d'implantation des constructions nouvelles en fonction de l'implantation des constructions existantes

**CITE DE LA PLAINE
ORIENTATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES**

Composition générale :

La Cité de la Plaine est le fruit d'une composition globale de Robert Auzelle, paysage de « cité jardin » organisant les volumes bâtis autour d'espaces verts et libres à usage récréatif et de circulation.

Architecture :

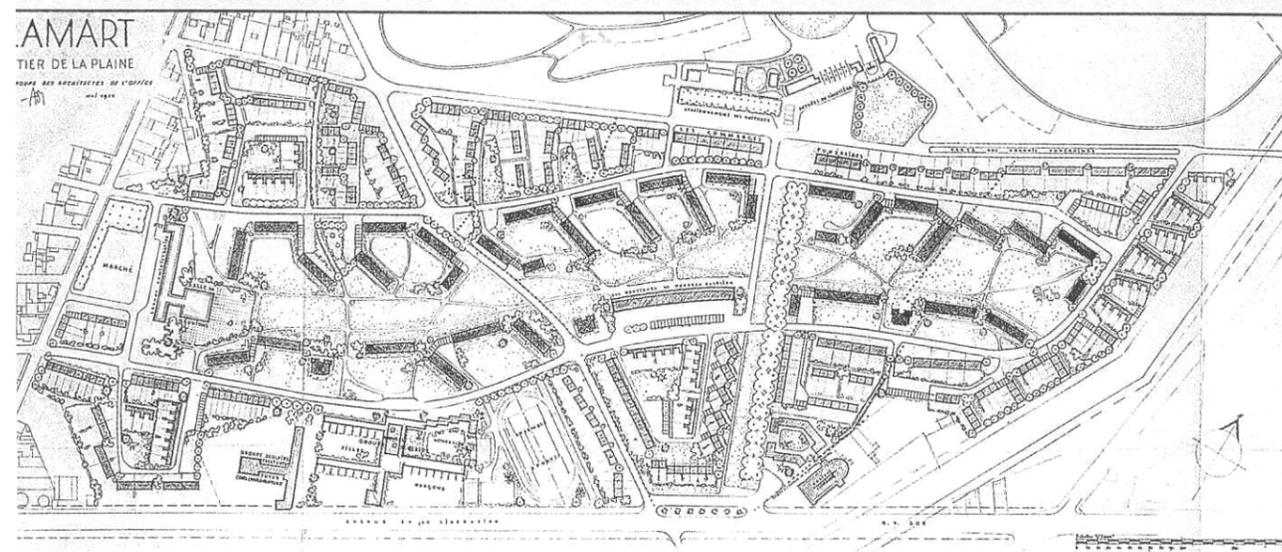
Les constructions d'Auzelle sont organisées très classiquement autour :

- d'un soubassement :
- d'un corps de façade
- d'un couronnement

Ces différents éléments constructifs sont différenciés par leur matériaux et sont séparés

et rythmés par des éléments de décors tels que bandeaux, « trumeaux », rythmant horizontalement et verticalement la composition architecturale de la construction : ces éléments sont matérialisés soit :

- par un matériaux différent : brique, pierre, agrégat, enduit...
- par un même matériaux mais de tonalité différente : différentes couleurs de brique. brique de laitier...



Immeubles collectifs : les verticalités sont affirmées par la composition des baies et la mise en œuvre d'encadrement en briques

La conservation de la lecture différenciée de ces éléments de composition et des éléments de décors est obligatoire.



Maison individuelle en bande : différenciation du soubassement en plaque d'agrégat + corps de façade en brique, encadrement des baies en béton



Traitement différencié des façades : à droite, le corps de façade est séparé du soubassement par un bandeau en brique blanche



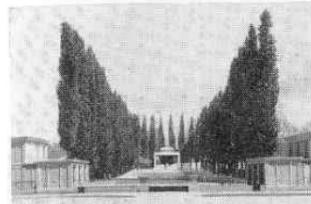
**CIMETIERE PAYSAGER
ORIENTATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES**

L'ARCHITECTURE FUNERAIRE • LES BATIMENTS • PRINCIPES D'EXPRESSION 173

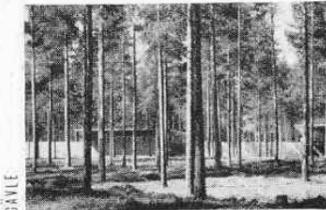
« Pour autant que le programme le permette, les volumes généraux auront tendance à l'horizontalité. Toute l'allégorie de la mort a la ligne horizontale pour traduction graphique, la barque plate pour esquif et le gisant pour effigie. Etirement des lignes dans le sens horizontal. L'architecture en suivant cette directive rejoint ainsi une donnée primitive où elle a peu de chance de se tromper.

Pour réussir un effet de verticale il faut à la fois un programme exceptionnel et un site d'élection, ce qui est extrêmement rare. Mais, ce n'est souvent ni l'un ni l'autre qui guident l'architecte puisque le programme réduit et le souci d'économie l'obligeront bien souvent à tirer parti d'une topographie sans vastes perspectives et qu'il devra sans a priorisme, le plus empiriquement du monde, implanter les différents volumes en jouant avec les espaces plantés pour dégager autant que possible un effet d'ampleur, d'aisance et de dignité. Composer reviendra à ruser, et comme fait le décorateur dans les pièces exigües avec des miroirs, l'architecte pourra, par des effets d'eau en trompe-l'œil et par reflets, agrandir son paysage ou accentuer l'importance de certains bâtiments. Si, en vertu d'une primauté en quelque sorte originelle, la ligne horizontale a la valeur indicative et suggestive que nous avons dite, elle n'est cependant pas un impératif absolu. L'expression funéraire peut tirer un excellent effet des lignes obliques. L'iconographie populaire utilise les obliques plongeantes dans l'image

EXPRESSION ARCHITECTURALE DANS LE SITE

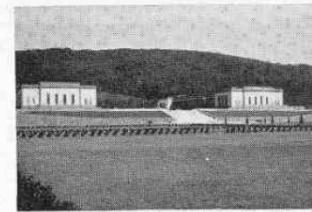


axée, accusée par la végétation: SOLENNITE



noyée dans la végétation: INTÉGRATION, EFFACEMENT, DISCRETION

DOMINANTE DES VOLUMES



horizontale: REPOS

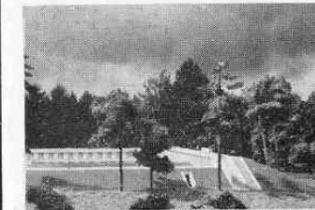


verticale: RESURRECTION

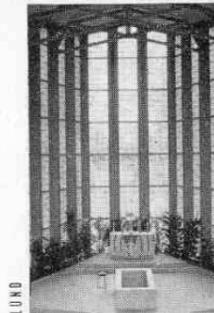


combinée: OPPOSITION (reflets)

LIGNES



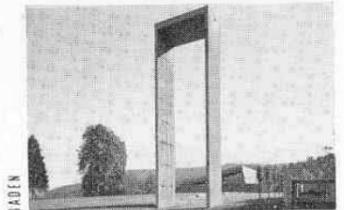
horizontales: STABILITÉ



verticales: ELAN SPIRITUEL



obliques: TRISTESSE

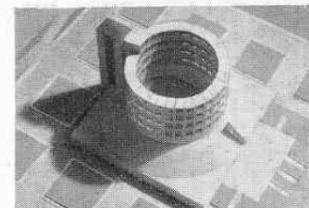


combinées: OPPOSITIONS

MATÉRIAUX



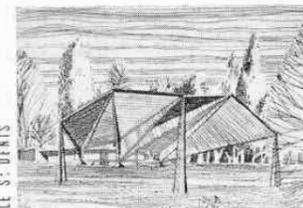
Pierre: FORCE ET DURÉE



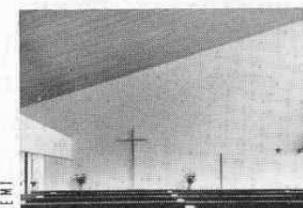
béton: SOUPLESSE ET RÉSISTANCE



brique: COULEUR ET PROPRIÉTÉ

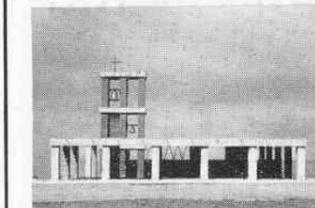


bois: CHALEUR ET SOUPLESSE

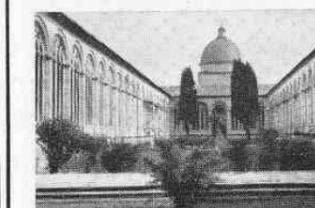


JUXTAPOSITION ET COMBINAISON

MODENATURE



vigueur et sobriété: PERENNITÉ

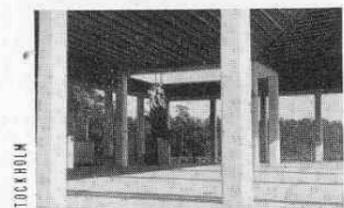


finesse sans mièvrerie: SPIRITUALITÉ

PERCEMENT



ouvertures étroites: RECUEILLEMENT INTIMITÉ



larges ouvertures: ACCUEIL, COMMUNION

Le fronton en triangle isocèle ou mieux une succession de frontons relève de ce procédé, de cette perspective, ou plus exactement de cette donnée perceptive d'illusion sensorielle. Une répétition rythmée de cette formule dégage une nette impression de tristesse. Dans un ordre d'idées assez voisin la ligne droite peut être utilisée pour figurer et comme laisser transpirer le sentiment de la stabilité, de la durée, de la pérennité.

Il ne faut même pas craindre le monolithisme linéaire ou lapidaire, accordé lui aussi à des conceptions ancestrales, et qui matérialise en quelque sorte l'intuition de l'éternel.

A ce niveau, on est déjà dans la construction, puisque matière, assemblage, et résistance sont le résultat du choix des matériaux et de leur mise en œuvre. La liaison est étroite et l'on comprendrait mal une architecture dont les lignes générales démentissent les matériaux employés ou leur mise en œuvre. C'est donc d'un accord parfait entre la composition dans le site, les volumes exprimant le programme, les lignes générales mettant en valeur les matériaux et les procédés de construction que peut résulter une bonne architecture funéraire; la modénature couronnant le tout comme il se doit dans toute architecture ».

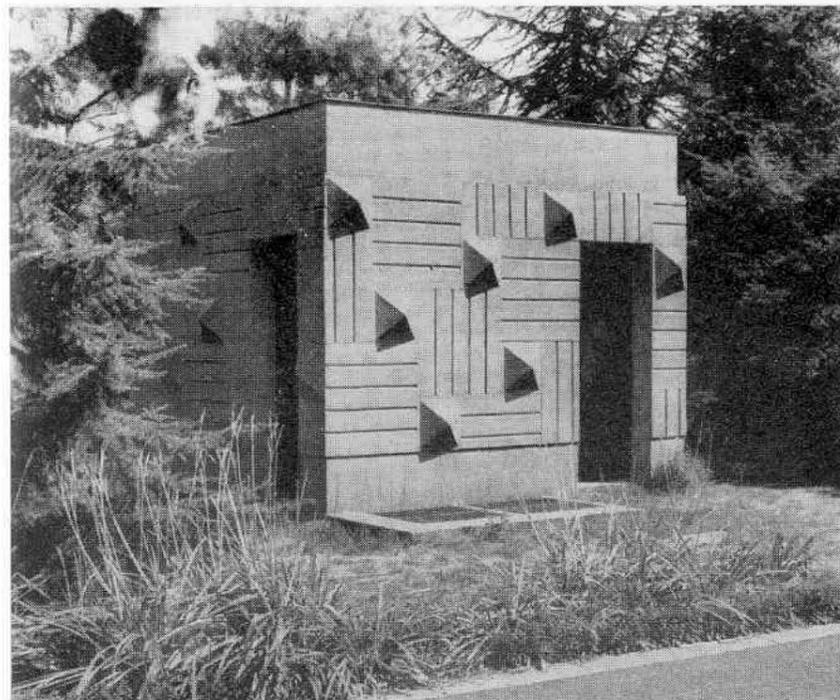
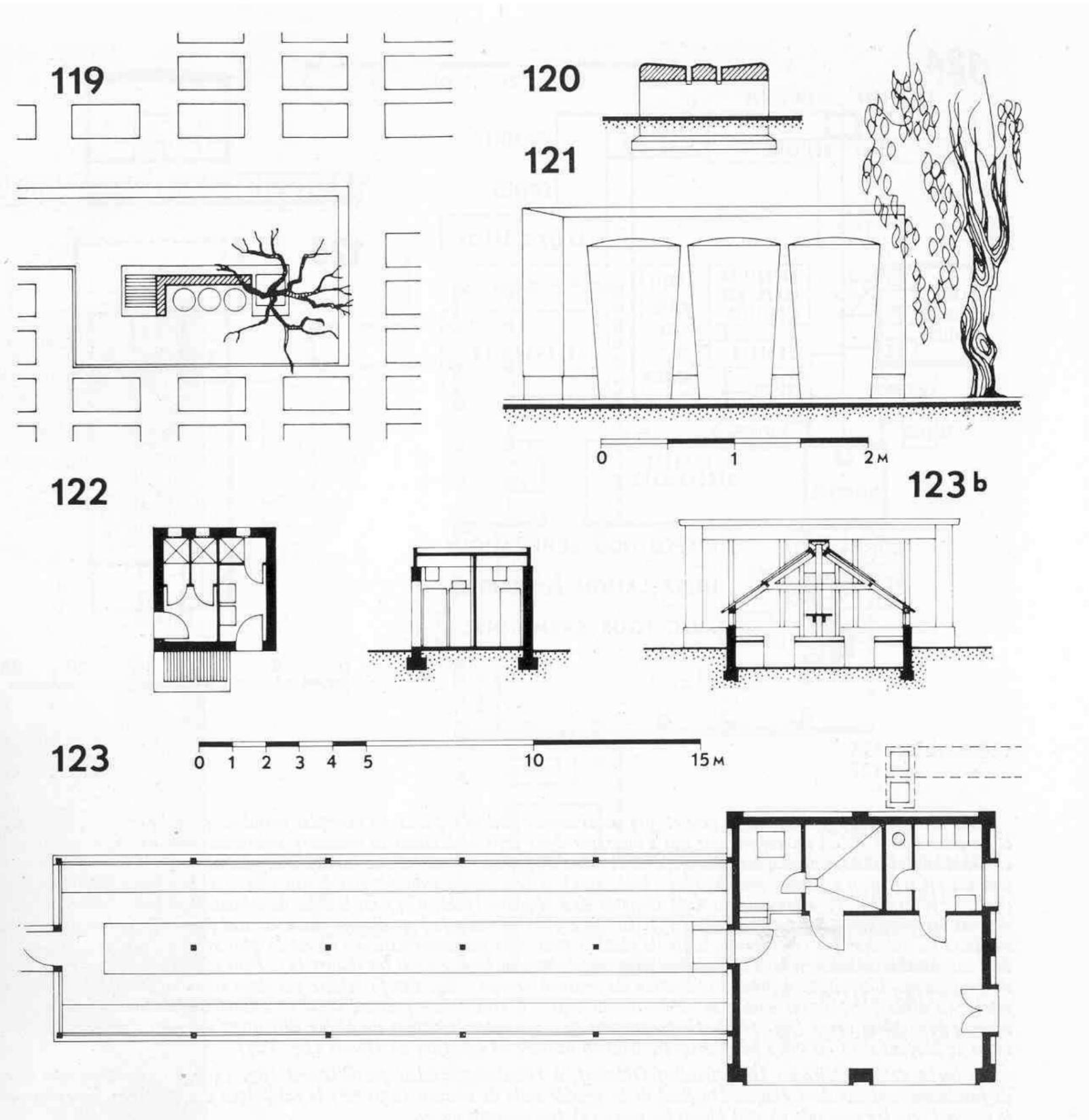
Dernières demeures, Robert Auzelle, 1965

MOBILIER :

La mise en place de services d'accompagnement occupe un rôle important dans la composition d'ensemble, afin de les y intégrer le mieux possible :

122/123b :
Système de poubelles dissimulées derrière des murets en cul de sac

123 : Toilettes publiques



L'ARCHITECTURE FUNÉRAIRE • LES TOMBES • PRINCIPES D'EXPRESSION 1

matériaux et mise en œuvre

terre cailloux pierre bois métal

FONCTIONS

MATERIELLE

inhumation véritable

foisonnement des terres

> tumulus ☀

mise en caveau □

inscriptions

nom
A Ω
métier
action
exploit du défunt

> gravure plaque I

SPIRITUELLE

symboles religieux

et exotériques

> signe S

LEGENDE

inhumation véritable ☀
mise en caveau □
inscription I
symboles S
signal ▲

fonction éventuelle
fonction dominante

☀ □
I S
▲ ▲

☀ □
S I
sens de lecture

> signal ▲

terre	cailloux	pierre	bois	métal	
☀	☀	☀ S I			tumulus
	☀	☀ S I			tumulus construit
		☀ S I			tumulus construit avec inscriptions - extérieures intérieures

		☀ □ S I		□ S I	dalle au sol
		☀ □ S I			dalle surélevée
		☀ □ S I	□ S I		dalle ou sarcophage au dessus du sol
☀	☀	☀ S I			enclos jardin
		☀ □ S I	☀ S I	☀ S I	stèle
		☀ □ S I	☀ S I		cippe
		☀ □ S I	☀ S I	☀ S I	croix

▲	▲	▲ S I	▲ S I	▲ S I	signal collectif
		▲ S I	▲ S I	▲ S I	monuments
		▲ S I	▲ S I	▲ S I	chapelles

TERRAINS

HAUTEURS

VOLUMES MAXIMA

SAILLIE DE PROTECT.

MONUM. ET SOCLE

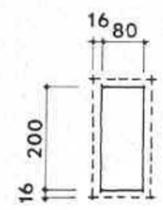
LONGUEUR

LARGEUR

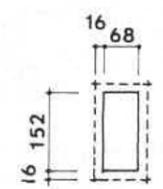
HAUTEUR

SERVICE ORDINAIRE

ADULTES
1,6 M²

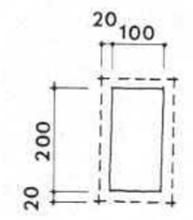


ENFANTS
1,03 M²

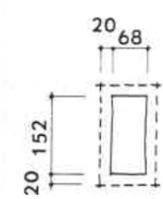


CONCESSIONS 10 ANS

ADULTES
2 M²

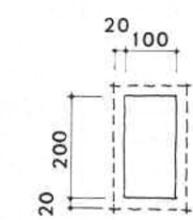


ENFANTS
1,03 M²

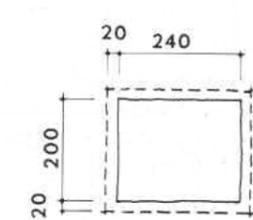


CONCESSIONS 30 ANS

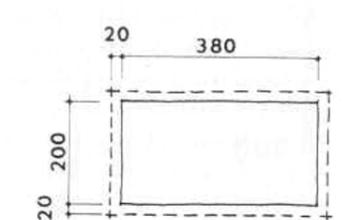
SIMPLE
2 M²



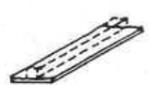
DOUBLE
4,8 M²



TRIPLE
7,6 M²



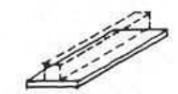
0,045 M³



0,03 M³



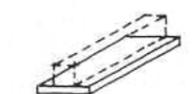
0,175 M³



0,12 M³



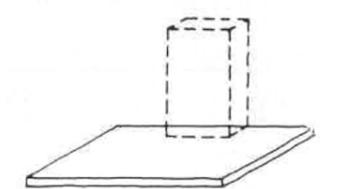
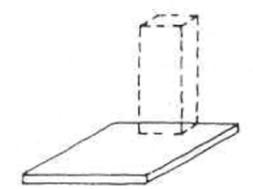
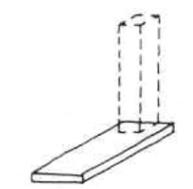
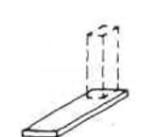
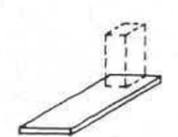
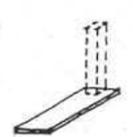
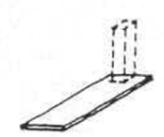
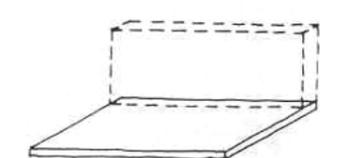
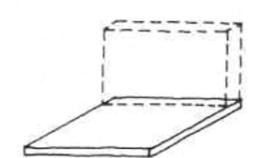
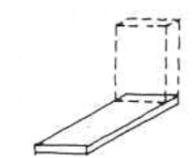
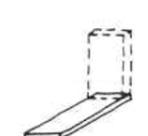
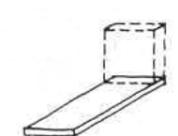
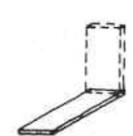
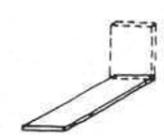
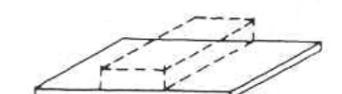
0,35 M³



0,7 M³

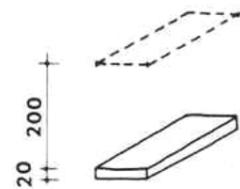
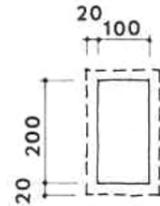
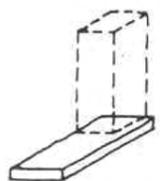
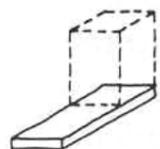
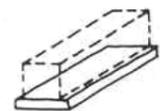


1,05 M³

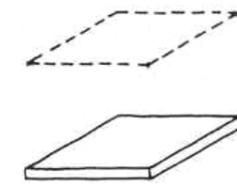
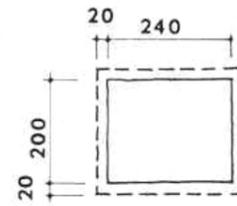
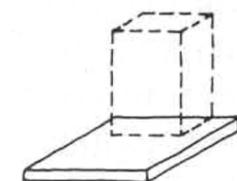
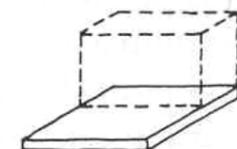
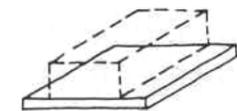


CONCESSIONS 50 ANS

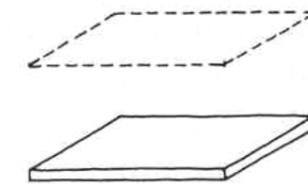
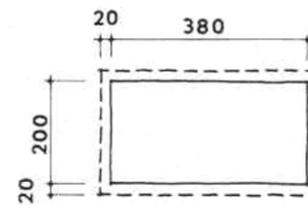
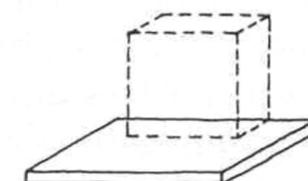
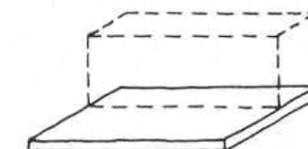
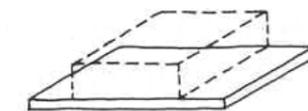
SIMPLE

2 M²1,05 M³

DOUBLE

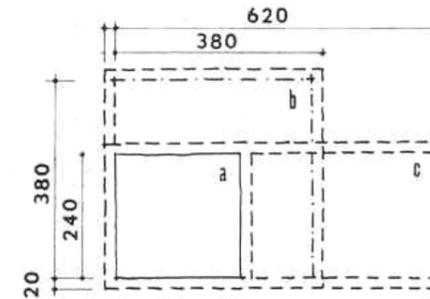
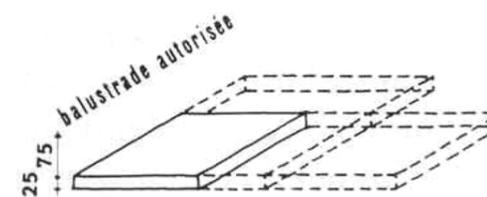
4,8 M²2,1 M³

TRIPLE

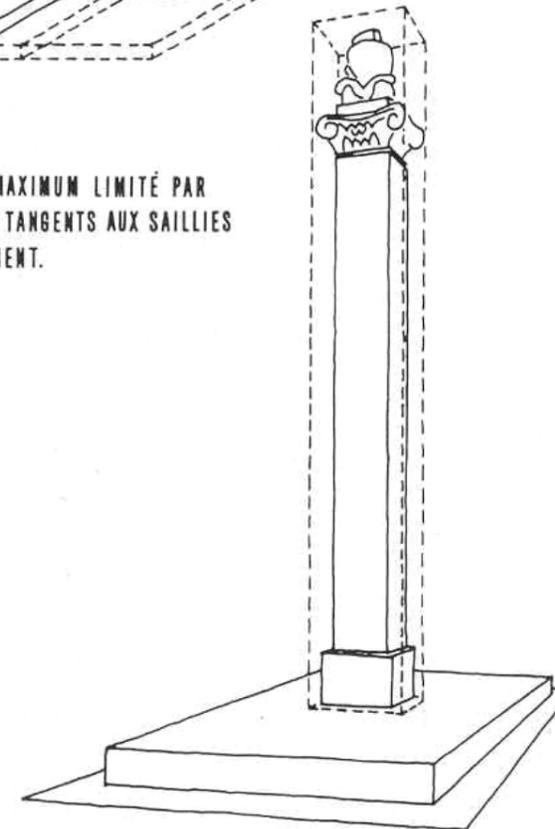
7,6 M²3,15 M³

ISOLÉE

AUTORISATION PREALABLE

a 5,76 M²b 14,44 M²c 14,88 M²

VOLUME MAXIMUM LIMITÉ PAR
LES PLANS TANGENTS AUX SAILLIES
DU MONUMENT.



44

Pour éviter le chaos, la juxtaposition de monuments disparates, la concurrence de volumes extravagants et hors d'échelle, compte tenu du programme toujours le même, une réglementation est nécessaire. Elle peut imposer le type de monument, stèle, borne, dalle ou plaque. C'est la solution la plus simple et la plus sûre (voir pp. 275, 276, 277).

Un volume-enveloppe intangible peut être imposé suivant le type de concession. C'est la solution adoptée pour le cimetière d'Anderlecht. Elle réduit considérablement les possibilités d'expression architecturale sans orienter pour autant les types de tombeaux vers une solution pure. Le gabarit, rigoureusement respecté, aboutit en définitive à créer un type hybride de monument funéraire mi-dalle mi-stèle (fig. 41 p. 280). C'est l'inconvénient de ces dispositions réglementaires qui imposent une architecture et, dans ce cas limite qu'est la tombe, les conséquences en sont nécessairement désastreuses puisqu'elles avilissent et défigurent les modèles architecturaux les plus typiques. Le tableau de la page 336 montre que la réglementation pourrait favoriser l'expression claire et sans ambiguïté des fonctions essentielles imposées ou choisies (voir légende p. 341, ainsi que les nombreux exemples réunis dans les pages 340 à 360), tout en évitant une promiscuité gênante entre des volumes incompatibles (voir les illustrations des pages 270 et 271). C'est ce que l'auteur a cherché à éviter en étudiant d'abord pour Nevers (1943), puis pour Clamart (1947) un type nouveau de réglementation dont les principes sont décrits pages 266, 267 et dont la figure 44 donne les modalités d'application. Les prix de vente des concessions sont fonction des trois paramètres : surface, hauteur maximum et volume ainsi que de la durée des concessions.